

Tourisme Chaudière-Appalaches

États financiers au 31 mars 2024

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 4
États financiers	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 15
Annexes	16 - 17

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux administrateurs de
Tourisme Chaudière-Appalaches

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme Tourisme Chaudière-Appalaches (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2024 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2024 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion non modifiée, en date du 6 juin 2023.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

1

Sainte-Marie
Le 4 juin 2024

Reynaud Clabot
Grant Thornton

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n°

Tourisme Chaudière-Appalaches

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits (annexe A)	5 561 478	4 022 261
Charges		
Charges administratives (annexe B)	1 361 647	1 169 712
Charges de programmes (annexe C)	4 161 123	2 818 704
	<u>5 522 770</u>	<u>3 988 416</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>38 708</u>	<u>33 845</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Tourisme Chaudière-Appalaches

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

			2024	2023
	Investi en immobilisations	Non grevé d'affectations	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	19 286	687 664	706 950	673 105
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(14 462)	53 170	38 708	33 845
Investissement en immobilisations corporelles	15 463	(15 463)		
Solde à la fin	20 287	725 371	745 658	706 950

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Tourisme Chaudière-Appalaches

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	38 708	33 845
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	14 462	11 008
Variation nette d'éléments du fonds de roulement (note 3)	57 004	304 934
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	110 174	349 787
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(15 463)	(9 472)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursements d'emprunts à long terme et flux de trésorerie liés aux activités de financement		(40 000)
Augmentation nette de l'encaisse	94 711	300 315
Encaisse au début	3 903 675	3 603 360
Encaisse à la fin	3 998 386	3 903 675

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Tourisme Chaudière-Appalaches

Situation financière

au 31 mars 2024

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	3 998 386	3 903 675
Comptes clients et autres créances (note 4)	651 469	489 292
Subventions gouvernementales à recevoir	125 766	121 661
Frais payés d'avance	15 337	16 711
	<u>4 790 958</u>	<u>4 531 339</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	20 287	19 286
	<u>4 811 245</u>	<u>4 550 625</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	519 303	163 975
Produits perçus d'avance	213 862	281 589
Apports reportés (note 7)	3 332 422	3 398 111
	<u>4 065 587</u>	<u>3 843 675</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	20 287	19 286
Non grevé d'affectations	725 371	687 664
	<u>745 658</u>	<u>706 950</u>
	<u>4 811 245</u>	<u>4 550 625</u>

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

Tourisme Chaudière-Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) a pour objectif de concevoir, promouvoir et développer le tourisme dans la région de la Chaudière-Appalaches. Il est un organisme sans but lucratif enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Le maximum des biens immobiliers que peut acquérir l'entité est fixé à 5 000 000 \$ selon ses lettres patentes.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers, les notes y afférentes et les annexes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations importantes comprennent la détermination de la taxe sur l'hébergement à recevoir et la durée de vie des éléments d'actif aux fins du calcul de l'amortissement et de l'évaluation de leur valeur de remplacement. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations. Toutefois, il est de l'avis de la direction qu'au moment de la préparation des états financiers, les estimations utilisées reflètent adéquatement la situation de l'entité.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Les apports provenant de la taxe sur l'hébergement sont constatés selon les montants encaissés pour les trois premiers trimestres de l'exercice plus une estimation raisonnable pour le dernier trimestre basée sur les années antérieures en tenant compte des variations des tarifs et de l'achalandage, s'il y a lieu.

Cotisations des membres

Les cotisations des membres sont constatées à titre de produits au prorata dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Tourisme Chaudière-Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont constatés lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, que les services ont été rendus, qu'il n'y a pas d'incertitude quant à leur acceptation, que le prix est déterminé ou déterminable et que l'encaissement est raisonnablement assuré.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membres de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les autres actifs et passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations entre apparentés sont évalués au coût.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers) alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluent toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement ou selon la méthode du coût, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement ou selon la méthode du coût est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, incluant les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

Tourisme Chaudière-Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport plus tous les frais directement rattachés à l'acquisition des immobilisations corporelles, ou à une valeur symbolique si la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable.

Amortissements

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire et les périodes qui suivent :

	<u>Périodes</u>
Mobilier et équipements	5 et 10 ans
Matériel informatique	3 ans

Réduction de valeur

Lorsque les circonstances indiquent qu'une immobilisation corporelle ou un actif incorporel amortissable a subi une dépréciation, une réduction de valeur est comptabilisée pour ramener la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle à sa juste valeur ou à son coût de remplacement, selon le cas. La réduction de valeur est alors comptabilisée à l'état des résultats et ne peut pas faire l'objet de reprises.

Ventilation des charges

L'entité présente son information financière selon ses activités: charges administratives et charges de programmes.

Les charges des programmes sont des coûts spécifiques portés directement au compte de charges des programmes concernés.

3 - INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette d'éléments du fonds de roulement se détaille comme suit :

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes clients et autres créances	(162 176)	(98 765)
Frais payés d'avance	1 374	6 051
Subventions gouvernementales à recevoir	(4 105)	(35 870)
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	355 327	(240 219)
Produits perçus d'avance	(67 727)	70 311
Apports reportés	(65 689)	603 426
	<u>57 004</u>	<u>304 934</u>

Tourisme Chaudière-Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

4 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Taxe sur l'hébergement à recevoir	548 473	407 661
Comptes clients	73 664	81 631
Taxes à la consommation à recevoir	29 332	
	<u>651 469</u>	<u>489 292</u>

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2024</u>		<u>2023</u>	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	146 877	138 675	8 202	12 177
Mobilier et équipements	140 510	128 425	12 085	7 109
	<u>287 387</u>	<u>267 100</u>	<u>20 287</u>	<u>19 286</u>

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	408 605	84 599
Salaires et vacances à payer	110 698	78 685
Taxes à la consommation à payer		691
	<u>519 303</u>	<u>163 975</u>

Tourisme Chaudière-Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

7 - APPORTS REPORTÉS

Le crédit marketing correspond à 10 % des produits de la taxe sur l'hébergement et est applicable à l'achat de publicité dans des promotions régionales. Le fonds de promotion supporte les charges promotionnelles de l'entité pour tous ses membres. L'entente de partenariat régional en tourisme du fonds de développement touristique soutient et stimule le développement, le renouvellement et la structuration de l'offre touristique régionale. L'entente de développement numérique des entreprises touristiques du fonds de développement numérique contribue au rehaussement de l'intensité numérique des entreprises touristiques de la région. Le fonds de plan de montagne est pour le soutien à des actions concertées et durables en tourisme de montagne. L'entente de partenariat régional en tourisme du fonds de développement EPRTNT soutient et stimule le développement, le renouvellement, la structuration de l'offre touristique régionale et la transformation numérique.

	Crédit marketing reporté	Fonds de promotion reporté	Fonds de dévelop- pement touristique reporté	Fonds de dévelop- pement numérique reporté	Fonds de plan de montagne reporté	Fonds de dévelop- pement EPRTNT reporté	2024 \$	2023 \$
Solde au début	158 147	1 572 780	101 132	35 347	1 316 146	214 559	3 398 111	2 794 685
Plus : Montant reçu ou à recevoir au cours de l'exercice	298 283	2 698 020	-	-	568 476	214 500	3 779 279	3 056 366
Moins : Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(128 388)	(2 497 064)	(84 479)	(35 347)	(672 938)	(426 752)	(3 844 968)	(2 452 940)
Crédit marketing ajustement	(162 388)	162 388	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin	165 654	1 936 124	16 653	-	1 211 684	2 307	3 332 422	3 398 111

Tourisme Chaudière-Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

8 - ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé, d'après des contrats de location à long terme pour des bâtiments, à verser une somme minimale de 30 162 \$. Le bail est assorti d'une clause d'échelle mobile.

Les paiements minimums exigibles pour les trois prochains exercices s'élèvent à 11 951 \$ en 2025 et en 2026 et à 6 260 \$ en 2027.

9 - OPÉRATIONS CONCLUES AVEC DES APPARENTÉES

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par l'entité avec des administrateurs ou des entités qu'ils contrôlent ou en lien avec les administrateurs au cours de l'exercice, non présentées distinctement ailleurs dans les états financiers.

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
Produits		
Contributions du milieu		
Cotisations des membres	5 848	4 910
Plan de commercialisation	182 532	151 464
Guide touristique	34 642	34 615
Formation	259	159
Charges		
Charges de programmes		
Plan de commercialisation	148 394	70 945
Développement touristique	222 840	22 542

Ces opérations ont lieu dans le cours normal des activités et ont été mesurées à la valeur d'échange.

À la fin de l'exercice, les montants à recevoir et dû aux apparentés, non présentés distinctement ailleurs dans les états financiers sont les suivants :

Comptes clients et autres créances	28 600	31 640
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	9 988	16 950

Ces soldes sont encaissables sur demande et résultent des opérations précitées.

Tourisme Chaudière-Appalaches

Notes complémentaires

au 31 mars 2024

10 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les subventions gouvernementales à recevoir et les comptes clients et autres créances (excluant les taxes de vente à recevoir), étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposée au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

11 - CHIFFRES DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT

Certaines données correspondantes fournies pour l'exercice précédent ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour le présent exercice.

Tourisme Chaudière-Appalaches

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

	2024	2023
	\$	\$
ANNEXE A		
PRODUITS		
Revenus gouvernementaux		
Fonctionnement - Ministère du Tourisme	628 827	608 300
Agence de développement économique du Canada	196 600	133 280
Emplois d'été - Service Canada	14 806	18 392
	840 233	759 972
Fonds de développement touristique	1 151 349	173 401
Contributions du milieu		
Cotisations des membres	174 714	156 617
Plan de commercialisation	711 348	509 675
Guide touristique	68 793	76 000
Formation de l'industrie	3 299	5 744
	958 154	748 036
Taxes sur l'hébergement	2 334 365	2 159 277
Frais de gestion	209 325	138 956
Autres revenus		
Bureau d'information touristique	1 636	1 729
Location de présentoirs	5 311	4 371
Intérêts et ristourne	61 105	35 212
Autres	68 052	1 307
	68 052	42 619
	5 561 478	4 022 261

Tourisme Chaudière-Appalaches

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2024

ANNEXE B

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
CHARGES ADMINISTRATIVES		
Rémunération et charges sociales	1 134 397	1 026 009
Frais de formation	3 054	5 296
Assurances	7 389	6 782
Frais de représentation	47 045	28 428
Déplacements	9 581	1 441
Loyer	11 951	11 293
Entretien et réparations	28 221	29 307
Fournitures et frais de bureau	8 691	5 322
Télécommunications	14 444	11 483
Cotisations	29 328	12 959
Créances douteuses		493
Honoraires professionnels	50 983	18 520
Frais bancaires	2 101	1 371
Amortissement des immobilisations corporelles	14 462	11 008
	<u>1 361 647</u>	<u>1 169 712</u>

ANNEXE C

	<u>2024</u>	<u>2023</u>
	\$	\$
CHARGES DE PROGRAMMES		
Outils de planification	294 872	210 606
Promotion tourisme d'agrément intra-Québec	1 567 647	1 320 699
Promotion tourisme d'agrément hors Québec	468 142	401 281
Optimisation du site web et de la stratégie commerciale	184 087	410 596
Création de contenu et communication	96 883	9 127
Réseau d'accueil	38 099	85 199
Programme de publicité pour les membres	34 217	69 592
Tourisme d'affaires	17 763	21 027
Développement et structuration de l'offre	1 459 413	290 577
	<u>4 161 123</u>	<u>2 818 704</u>